

## Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées : la Ligue Braille se mobilise

Du 14 au 20 novembre.

« *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail.* » (Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Pourtant ! En dépit des quotas ou des incitants financiers (primes à l'emploi ou intervention dans le financement de matériel adapté) **la présence de travailleurs porteurs de handicap reste rare dans les entreprises.** (La fonction publique fédérale vise les 3 % de travailleurs porteurs de handicap. Ce taux est actuellement de 1,06 %.)

**Les personnes aveugles ou malvoyantes n'échappent pas à cette règle.** Or, nous savons ici, à la Ligue Braille, que moyennant certains aménagements, l'inclusion au travail est possible et offre une réelle plus-value !

A l'occasion de cette semaine européenne, la Ligue Braille dévoile une campagne d'information et de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Une campagne destinée au monde des Ressources Humaines et du recrutement, frileux parfois, à l'idée d'engager des collaborateurs porteurs de handicap, notamment visuel.

Nous partageons le témoignage d'Evy, malvoyante. Elle prend le train chaque jour pour se rendre au travail, au SPF Mobilité. Grâce à l'adaptation de son poste, l'aménagement des lieux et la sensibilisation de ses collègues, Evy travaille et mène une vie normale. Notre souhait est que d'autres employeurs s'en inspirent et osent l'inclusion !

La Ligue Braille asbl : soutient et accompagne gratuitement plus de 15 000 personnes aveugles et malvoyantes vers une plus grande autonomie. En plus de l'aide proposée dans le cadre de la vie quotidienne et de l'accompagnement sur le marché du travail, la Ligue Braille organise aussi des activités de loisirs adaptées. La Ligue Braille est active dans toute la Belgique et son siège est situé à Bruxelles (Saint-Gilles). Elle emploie 133 collaborateurs et est aidée par 561 volontaires. Plus d'informations : [www.braille.be](http://www.braille.be)

## Comment ?

- Grâce à **notre cahier destinée aux employeurs** qui répertorie les différentes aides et moyens d'accueillir ou garder un travailleur porteur de handicap visuel à l'emploi.
- **Grâce à notre Centre de formation professionnelle** (CFP) qui forme ou remet à niveau les travailleurs aveugles ou malvoyants.
- **Grâce à nos job coaches et nos conseillers en adaptations techniques, spécifiquement formés au handicap visuel**, ils agissent de manière transversale et forment les travailleurs pour qu'ils puissent (continuer à) travailler.

Aux employeurs, nous l'affirmons : Oui ! **Les personnes aveugles et malvoyantes sont une valeur ajoutée pour votre entreprise.** Et votre entreprise, une véritable **valeur ajoutée à leur indépendance.**

## En pratique :

Découvrez [ICI](#) notre brochure à destination des employeurs et le [témoignage d'Evvy.](#)

<b>Restez informés via :</b>	<b>Contact presse FR :</b>
<b>Le site web :</b> <a href="http://www.braille.be">www.braille.be</a>	Sylvie Degrelle
<b>Instagram :</b> @liguebraille_asbl	02 533 33 35 - 0492 80 06 92
<b>Facebook et Twitter :</b> @liguebraille	<a href="mailto:sylvie.degrelle@braille.be">sylvie.degrelle@braille.be</a>